

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse du comité révolutionnaire du district de Breuide qui témoigne ses craintes sur les mises en liberté des détenus, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse du comité révolutionnaire du district de Breuide qui témoigne ses craintes sur les mises en liberté des détenus, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 214;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16887_t1_0214_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

12

La société populaire de Dun-sur-Loire [ci-devant Châteaudun, Eure-et-Loir], **demande que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans son énergique activité.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (15).

13

L'agent national du district de Senlis [Oise] **envoie l'état des matières d'or et d'argent qui ont été envoyées à la monnaie, se montant à 29 marcs 4 gros d'or, 6 020 marcs 4 onces 5 gros d'argent, et 4 171 marcs 6 onces de galons d'or et d'argent.**

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus des domaines nationaux (16).

14

Le comité révolutionnaire du district de Breuide [?] **témoigne ses craintes sur les mises en liberté et sur les communications qu'on permet aux détenus; il invite la Convention à apprendre aux autorités constituées que l'inertie et le modérantisme ne doivent pas remplacer la terreur et l'oppression.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (17).

15

Les administrateurs du département des Deux-Sèvres demandent qu'on mette hors de la loi ceux qui provoquent des mesures ultra révolutionnaires; ils se plaignent des faits articulés par Ingrand dans la séance du 25 fructidor; ils demandent une loi contre les calomnieux, la liberté des opinions, et assurent la Convention nationale de leur attachement.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*Arrêté de l'administration des Deux-Sèvres, séance publique du 1^{er} jour s.c. an II*] (19)

(15) P.-V., XLVI, 221. *Bull.*, 29 vend.

(16) P.-V., XLVI, 221. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(17) P.-V., XLVI, 221-222.

(18) P.-V., XLVI, 222. *Bull.*, 29 vend. *Mess. Soir*, n° 775.

(19) C 321, pl. 1345, p. 3.

Egalité, Liberté, Mort aux tyrans

Un membre a donné lecture d'un article du *Moniteur*, séance de la Convention nationale du 25 fructidor, portant :

« INGRAND. Je viens par des faits confirmer ce qu'a dit Collot. Dans les départemens de l'ouest, la contre-révolution est faite, car les patriotes sont incarcérés etc., etc... »

L'administration, vivement indignée d'une calomnie qui pourrait en imposer à toute la France.

Considérant que son silence serait criminel et semblerait confirmer les faits fausement avancés par Ingrand, si elle diffèrait un seul instant à les démentir, rassurer ses administrés et à éclairer la Convention nationale et la France entière sur le véritable esprit de ce département qui a tant de fois été calomnié.

A arrêté qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale en tête de laquelle sera transcrit le présent arrêté. Que cette adresse sera imprimée, lue, publiée et affichée dans toutes les communes du ressort et envoyée aux quatre-vingt quatre départemens et aux représentans du peuple délégués dans les départemens et près l'armée de l'Ouest.

[*Les administrateurs du département des Deux-Sèvres à la Convention nationale*]

Les ennemis de la République terrassés de toutes parts par nos armées, cherchent à nous diviser; à étendre la guerre civile pour nous faire entrégorger et former de la France un vaste chaos, sous lequel ils ont le fol espoir d'ensevelir notre liberté et leurs crimes. Ils n'ont plus de ressources que dans la calomnie, diviser pour régner, voilà leur but.

Mais nous ne le souffrirons pas, représentans fidèles, vous pour qui le bonheur du peuple est tout; écrasez donc ces pygmées qui enrayent depuis si longtemps le char de la révolution; maintenez le règne de la justice, mettez hors de la loi, tous ceux qui demandent et emploient des mesures *ultra-révolutionnaires*; car eux aussi, ils conspirent contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous vous demandons justice, représentans du peuple; Ingrand a dit dans votre séance du 25 fructidor, *dans les départemens de l'Ouest, la contre-révolution est faite etc., etc...*

Si le *Moniteur* dit vrai, Ingrand a trompé la Convention nationale et nous devons donner à la France entière l'assurance que le fait avancé par Ingrand est faux.

Non, elle n'est pas faite la contre-révolution dans les départemens de l'Ouest et elle ne se fera pas.

Etrangers à toute espèce de partis, notre point de ralliement a été et sera toujours la représentation nationale et nous sommes heureux dans ce moment de pouvoir vous assurer que la masse de ce département veut la république une et indivisible et qu'elle ne reconnoîtra jamais d'autre autorité que celle de la Convention.

Nous vous demandons au nom de la patrie